

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 26 novembre 2025

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil d'administration : 15			
En exercice : 15			
Date de convocation : 17-11-2025			
Date d'affichage : 17-11-2025			
Présents : 10	Abstention : 0		
Représentés : 4	Votes pour : 14		
Votants : 14	Votes contre : 0		

L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-six novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.

Présents : M. Thierry DUFOUR (pouvoir reçu de M. Philippe Caceres) ; M^{me} Nawel BENSETT-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Blanco-Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Claude JOUANY ; M^{me} Nawal LAGHZAOUI ; M^{me} Brigitte VERGNES ; M^{me} Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de M^{me} Anne-Marie Guyader) ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M^{me} Hélène Aillot) ; M^{me} Yolande LARTIGUE ; M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE

Absents représentés : M^{me} Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à M^{me} Nawel Bensetti-Viguié) ; M. Philippe CACERES (pouvoir donné à M. Thierry Dufour) ; M^{me} Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Serge Cotto) ; M^{me} Anne-Marie GUYADER (pouvoir donné à M^{me} Annie Cavaillès)

Absente excusée : M^{me} Pascale BERLY

Secrétaire : M^{me} Nawel BENSETTI- VIGUIÉ

DEL.EHPAD N°2025-19 : Présentation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025

Le **Président** du Centre Communal d'Action sociale explique à l'Assemblée, que les notifications de tarification de l'ARS et du Département ont été reçues.

- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, livre I – Titre 2^o et notamment l'article L123.8 ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, livre III – Titre 1^o et notamment les articles L. 2311.1 et L. 2312.2 ;
- **Vu** le Budget Prévisionnel voté par le Conseil d'Administration
- **Vu** le CPOM 2023-2027 de l'EHPAD signé le 31/12/2023 ;
- **Vu** les notifications de tarification de l'ARS de 2025 et du Conseil Départemental de 2025 ;

Section Fonctionnement

L'EPRD 2025 de l'EHPAD *Les Terrasses du Pastel* a été élaboré par la direction au mois de mars 2025.

L'EPRD 2025 présente un déficit de 289 000 €. Son élaboration s'appuie sur le réalisé 2024 en y intégrant les évolutions suivantes :

Charges prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Déficit prévisionnel
3 817 000 €	3 528 000 €	289 000 €

Les charges prévisionnelles d'exploitation : 3 817 000 €

Groupe 1 : dépenses afférentes au fonctionnement

Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Ecart en euros	Ecart en %
389 112.17	407 000 €	+ 17 888	+ 4.59 %

Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel

Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Ecart en euros	Ecart en %
2 796 782.24 €	2 850 000 €	+ 53 218	+1.90 %

Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure

Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Ecart en euros	Ecart en %
595 220.11 €	560 000 €	- 35 220 €	- 5.91 %

Les recettes prévisionnelles d'exploitation : 3 528 000 €

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'approuver l'EPRD 2025
- De mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Madame Nawel Bensetti Viguié



Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour

